

Tableau 6
Nombre de personnes ayant un certificat pour le CIPH selon la durée et la limitation, 2024

Ce tableau présente le nombre de personnes qui ont un certificat de CIPH accepté selon la limitation et la durée réputée de leur admissibilité, définie comme étant une période indéterminée ou temporaire. Les personnes ayant un certificat pour le CIPH sur lequel figure plus d'une limitation sont comptées une fois pour chaque limitation, tandis que le « Total des certificats uniques » présente le nombre total de personnes uniques admissibles pour la durée en question.

Limitation	Durée réputée								Total
	Indéterminée	Expire en 2024	Expire en 2025	Expire en 2026	Expire en 2027	Expire en 2028	Expire en 2029	Expire après 2029	
Voir	51 040	140	140	100	100	120	150	180	51 960
Marcher	535 510	16 110	19 730	18 170	18 780	22 420	26 640	12 320	669 680
Parler	93 060	8 630	9 970	11 420	13 390	15 180	13 650	20 340	185 640
Fonctions mentales	373 020	29 670	37 470	44 250	51 010	68 220	83 850	61 640	749 120
Entendre	77 160	620	790	700	640	710	950	760	82 340
Se nourrir	112 450	3 090	4 040	4 030	5 070	6 240	6 110	8 400	149 420
S’habiller	237 150	6 960	8 810	8 610	10 080	11 910	12 950	12 690	309 160
Évacuer	130 680	4 370	5 810	5 940	6 510	8 150	8 130	8 910	178 500
Soins thérapeutiques essentiels	116 500	3 460	5 070	4 680	3 770	2 950	3 140	4 000	143 560
Cumulatif	62 440	9 200	10 550	10 310	9 230	10 420	11 420	5 090	128 650
Total des certificats uniques	1 108 200	62 320	76 460	80 960	85 780	107 340	128 860	83 240	1 733 170

Remarques:

1. Tous les comptes sont arrondis au multiple de dix le plus proche. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.
2. Les données datent du 27 novembre 2025 et peuvent faire l'objet de révisions.
3. Les comptes représentent les personnes ayant un certificat pour le CIPH accepté qui était en vigueur le 31 décembre 2024.
4. Les personnes ayant des limitations multiples liées à leur certificat seront comptées une fois pour chaque limitation, tandis que le « Total des certificats uniques » présente un compte unique des personnes admissibles pour le CIPH pour la province ou le territoire en question. Par conséquent, cette colonne ne représente pas la somme des colonnes précédentes.